

Canadair Limitée—Loi

Le fait est qu'à l'époque le gouvernement avait pour politique de maintenir et de préserver la compétence et la capacité du Canada dans le domaine de la production aérospatiale. Canadair a sans doute été l'un des principaux facteurs de l'expansion de cette industrie. Par conséquent, nous pouvons dire qu'elle servait les intérêts du public.

Comme certains l'ont déclaré, je répète que la privatisation n'a aucun sens si elle repose uniquement sur une façon de concevoir l'économie de marché qui n'accorde aucune place à l'ingérence gouvernementale. Dans le cas de Canadair, c'est parce que le gouvernement s'occupait des achats, de la commercialisation et des investissements que cette importante entreprise aérospatiale a pu poursuivre ses activités à Montréal. Je voudrais que le débat devienne un peu moins stérile. Il s'agit de savoir s'il faut servir les intérêts du public. Dans l'affirmative, le gouvernement doit voir quelle est la façon la plus efficace de le faire.

• (1230)

En ce qui concerne Canadair, en 1976, le gouvernement libéral a estimé que cette entreprise devait devenir une société d'État pour pouvoir survivre. En même temps, il était entendu que s'il pouvait de nouveau en confier la direction au secteur privé, il serait prêt à le faire pourvu que toutes les conditions concernant la recherche et le développement, les garanties d'emploi et le maintien des activités soient respectées. Le gouvernement a envisagé de la vendre à des intérêts privés sous l'égide de la CDIC.

Cela m'amène à l'initiative du gouvernement conservateur dont il est question maintenant, soit la vente effective de cette société à Bombardier. Est-ce une bonne chose? Cette vente est-elle conforme aux règles établies? A cet égard, j'attire l'attention de la Chambre sur la correspondance que j'ai adressée à la ministre d'État à la Privatisation (M^{me} McDougall) le 20 août dernier. Je l'ai remerciée de m'avoir communiqué des renseignements au sujet du projet de vente ainsi que la lettre d'intention. Je lui ai signalé une condition incluse dans cette dernière selon laquelle il existait un rapport direct entre la vente de Canadair à Bombardier et l'octroi du contrat pour le CF-18. J'ai noté que le caractère conditionnel des redevances était loin d'apparaître clairement dans la lettre d'intention. En fait, le contrat de soutien technique pour le CF-18 constituait l'un des éléments du prix de vente de Canadair et correspondait à un certain montant de redevances, déterminé en fonction de la part de recettes qui reviendrait au Canada. Dans ma lettre, j'ai ajouté que le transfert de technologie relatif au CF-18 obligerait le Canada à payer des redevances égales à 1 p. 100 de sa part des recettes.

Le 20 août, j'ai également signalé à la ministre qu'au cours des négociations, le gouvernement conservateur avait, de toute évidence, décidé d'octroyer le contrat pour le CF-18 comme une des conditions de vente de façon à ce que Canadair ait suffisamment de liquidités pour répondre aux exigences de Bombardier.

Après le 20 août, plusieurs députés et ministres conservateurs ont nié l'existence d'un lien entre ces deux transactions.

La ministre d'État à la Privatisation m'a répondu au bout de deux mois, le 7 octobre précisément. Répondre aux lettres n'est peut-être pas l'une de ses grandes préoccupations. Elle affirmait dans sa lettre qu'il n'y avait aucun rapport entre les deux. Le 4 septembre, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp), qui agit en tant que ministre régional pour la province du Manitoba, avait laissé entendre que l'octroi du contrat des CF-18 n'avait rien à voir avec une promesse ni une vente préalable quelconque, et que le contrat serait adjugé uniquement sur la base des devis en cause et d'un juste processus d'appel d'offres.

Je voudrais faire connaître à la Chambre aujourd'hui une raison pour laquelle je dis que le processus d'appel d'offres était faussé, partial et inéquitable. Cela explique également pourquoi le contrat n'a pas été adjugé dans le respect des critères appropriés. C'est que le gouvernement du Canada en avait fait un élément conditionnel de la vente quand il a négocié avec Bombardier. Il s'agit là de double jeu. C'est l'exemple clair et net d'un gouvernement qui n'est pas prêt à traiter ouvertement et honnêtement avec la Chambre et avec les Canadiens. Il dit une chose et fait le contraire; il fait une déclaration de principe et prend une décision diamétralement opposée.

Je n'ai pas besoin de dire à la Chambre quelle réaction a suscité cette décision. On reconnaît clairement d'un bout à l'autre du pays qu'on ne peut pas faire confiance au gouvernement actuel du Canada. On ressent partout un vif sentiment de trahison et d'indignation.

Je voudrais rappeler à cet égard les résultats d'un sondage d'opinion. Ils révèlent, ce qui n'a rien d'étonnant, que plus de 40 p. 100 des personnes interrogées dans l'Ouest estiment que c'est là une décision injuste et inacceptable de la part du gouvernement. Il est également intéressant de noter que l'on pense la même chose dans les autres régions du Canada non touchées directement par l'octroi de ce contrat. Par exemple, 54 p. 100 des personnes interrogées dans les Maritimes jugent la décision injuste. Cette proportion s'établit à 48 p. 100 en Ontario, tandis qu'elle se chiffre à 56 p. 100 à l'échelle nationale.

Que faire pour redresser les maladrances impensables qui ont caractérisé cette transaction et qui ont poussé beaucoup de gens à se demander quels autres arrangements louches on aurait également pris? De toute évidence, le gouvernement du Canada devra énoncer bientôt ses intentions au sujet du secteur de l'aérospatiale. Compte-il vraiment développer en bonne et due forme et de manière suivie la capacité de production aérospatiale du Canada? Si je pose la question, c'est par suite de deux événements qui se sont produits depuis et qui nous donnent matière à inquiétude. Il y a eu la déclaration du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources (M. Masse). A propos de l'adjudication du contrat du CF-18, il a soutenu de manière on ne peut plus claire que le gouvernement conservateur avait décidé de concentrer le développement de la technologie aérospatiale dans une seule région du Canada. Nous nous interrogeons à propos de cette décision car jusqu'à présent, la tendance avait été différente, de toute évidence.